

un examen médical ni d'exercer dans leur province native, à moins qu'ils ne produisent leur certificat de brevet.

On nous répondra peut-être que les premiers ont subi des examens médicaux brillants, devant les examinateurs du bureau. A cela, nous répondrons que les élèves brillants aussi — et canadiens ceux-là — n'auraient pas été embarrassés du tenir le pari d'une telle épreuve si on les y avait autorisés; car ils avaient donné durant leur cléricature des preuves de leur savoir-faire. Cependant, on les a forcés de reprendre leur brevet ou de s'extorquer.

En agissant ainsi, pour ces derniers, on avait raison. On interprétait strictement l'esprit de la loi.

Mais on vient de commettre une injustice, à leur égard, en accordant la licence à deux médecins étrangers: un italien et un russe, sans autre formalité que l'épreuve médicale devant les examinateurs du bureau.

Les sociétés médicales feraient bien de s'occuper de cette question. Nous ne voyons pas pourquoi nous faciliterions, chez nous, l'importation des médecins étrangers alors que nous avons le regret d'assister à l'exode de nos compatriotes vers les Etats-Unis.

Nous voulons la loi, *une et pour tous*.

*Rédaction.*

### LE CITROPHÈNE

Rapport de M. le DR KORNFIELD de l'Univ. de Vienne (*Therapeutische Monatshefte*, BERLIN, septembre 1900.)

De toutes les nombreuses préparations pharmaceutiques qui nous ont été données dans les dix dernières années, il faut attribuer toute la valeur que mérite le Citrophène produit inventé il y a plusieurs ans par le Docteur Roos.

On a fait beaucoup d'éloges à différents produits plus ou moins utiles à la médecine même à quelques-uns qui ont donné des résultats nuls et même contraires, à rendre sceptiques les plus croyants. Nous nous empressons d'appeler toute l'attention du corps médical sur les rares produits qui méritent une véritable estime parmi lesquels nous comptons indiscutablement le Citrophène.

Les nombreux essais faits par un grand nombre de nos confrères avec le Citrophène en des cas déterminés l'ont fait adopter avec confiance à la suite des résultats très satisfaisants obtenus, et nous conseillons son emploi dans les différentes maladies que nous allons énumérer, nous basant sur les rapports qui nous sont parvenus et sur nos propres essais.

Disons d'abord que le Citrophène se présente favorablement par une heureuse composition chimique et par un effet médical très prompt. Il se compose de Paraphénétidine et d'Acide citrique. Sous l'influence du suc gastrique, le Citrophène se répand et agit de suite. Contrairement à quelques produits similaires, il se conserve très bien, et quoique très soluble, il ne fond pas au contact de l'air. Son goût un peu aigre est très agréable, et pris dans de l'eau de selz ou une eau minérale quelconque, il calme la soif: un grand avantage pour les fiévreux et les névroses. L'emploi du Citrophène est recommandé dans les cas de Fièvre, Rhumatismes, Influenza, Migraines, Névralgies, Goutte, Sciatique, Coqueluche, débilité nerveuse, Neurasténie, insomnie nerveuse, épilepsie, troubles de la menstruation.